

## ORDONNANCES

**PRENEZ AVIS** que lors de sa séance ordinaire tenue le 17 janvier 2022, le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a édicté les ordonnances suivantes:

**OCA22 22001 à OCA22 22002** – Résolution CA22 220019 (dossier 1216748011)  
Ordonnances relatives à la programmation des événements publics de l'arrondissement du Sud-Ouest – 2022

*Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);  
Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280, article 531 paragr. 1<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup>);*

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1<sup>er</sup> étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Fait à Montréal, le 19 janvier 2022.

Le secrétaire d'arrondissement,  
Sylvie Parent, notaire